

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2019**

Date de convocation : 7 mai 2019	Nombre de conseillers : en exercice : 11
Date d'affichage du compte-rendu : 20 MAI 2019	présents : 09 votants : 10

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LECLERC Joël – MESNAGE Dominique - DIEUL Sandrine - GOYER Muriel – AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GOYER Muriel.
LEMAITRE Philippe.

Secrétaire de séance :

AUCRETERRE Stéphane.

Délibérations prises à l'unanimité des votants :

- ✓ Versement d'une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2019 pour un montant de 213,44 €
- ✓ Versement d'une participation financière au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2019 pour un montant de 556,80 €
- ✓ Versement d'une subvention exceptionnelle de 250,00 € pour participer au remplacement de l'étuveuse de l'association « Atelier Créatif Les Myosotis »
- ✓ M. Le Maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pierrepontais pour des travaux rue du Camping
- ✓ M. Le Maire est autorisé à signer la convention 2019 avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche et l'entreprise ML Services est retenue pour intervenir dans la lutte contre les frelons asiatiques
- ✓ Fixation du tarif de location de la salle polyvalente de la plage par l'établissement Le Miramar du 24 au 28 juin prochain à 169,00 €
- ✓ M. Le Maire est autorisé à prendre la Décision Modificative n°1 au budget principal commune pour un montant de 1 440,00 € TTC dans le cadre de la reconfiguration du site internet de la commune
- ✓ M. Le Maire est autorisé à modifier le bail pour la location de la parcelle cadastrée Section AI, Numéro 1 au nom de l'EARL Joret
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour recruter une personne en contrat aidé pour la bibliothèque
- ✓ Accord pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente du bourg à l'association Patrimoine et Animation pour organiser un repas pour les 70 ans de M. Le Curé et vin d'honneur sous le préau de l'école ou mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de la plage dans sa configuration sans la partie ALSH
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Hubert Marie pour les travaux de réfection de la toiture située au-dessus de la pièce archives de la mairie pour un montant de 4 864,36 € HT
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Michel Fauvel pour la fourniture et la pose de portes dans

- le cadre des travaux d'accessibilité de l'école pour un montant de 12 214,00 € HT
- ✓ Transfert de la compétence optionnelle « réseau public de chaleur » au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche
 - ✓ La mise en place du Conseil en Energie Partagé est confiée au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et M. Le Maire est autorisé à signer la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce Conseil
 - ✓ Soutien au personnel de l'Office National des Forêts
 - ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour acquérir une grande photo du havre de Saint-Germain-sur-Ay pour agrémenter la commune
 - ✓ Acceptation du devis de jeux pour l'aménagement d'espaces de jeux à l'école, au terrain multisports et à la plage

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 13 mai 2019,
Le Maire,
Thierry LOUIS

